

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue à la bibliothèque, le lundi 7 août 2017, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Étaient absents :

Madame la conseillère	Nathalie Pelletier
Monsieur le conseiller	Sébastien Dubé

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**17.08.208
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en ajoutant le point suivant en affaires nouvelles : achat de peinture pour la patinoire.

**17.08.209
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUILLET 2017**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2017, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ce dernier.

**17.08.210
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 s'élevant à 140 709,84 \$, et des comptes courants s'élevant à 451 673,47 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 592 383,31 \$.

**17.08.211
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2017**

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juillet 2017.

ADM-17-07-003
V-17-07-003
L-17-07-003
SI-17-07-003

17.08.212

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'août 2017.

ADM-17-08-001

V-17-08-001

L-17-08-001

SI-17-08-001

17.08.213

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juillet 2017.

ADMINISTRATION

17.08.214

OUVERTURE DE COMPTE À LA BANQUE DE MONTRÉAL – SUCCURSALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

ATTENDU QUE la Municipalité a pris entente avec la Banque de Montréal pour effectuer des emprunts temporaires pour ses projets d'infrastructures ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ouvrir un compte à la Banque de Montréal de Rivière-du-Loup ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'ouvrir un compte à la Banque de Montréal, succursale de Rivière-du-Loup, et de nommer les trois signataires suivants : monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Nadia Bérubé, trésorière-adjointe, et monsieur Renald Côté, maire. Il est également résolu que deux des trois signataires sont obligatoires en tout temps, et que le maire doit être un des deux signataires systématiquement.

17.08.215

PLAQUE COMMÉMORATIVE SUR LES MALÉCITES DE VIGER

ATTENDU la résolution no. 02.12.280 adoptée le 2 décembre 2002 et autorisant l'installation d'une plaque commémorant l'histoire de Viger sur le territoire de la Municipalité de Saint-Épiphanie, plus précisément à l'entrée sud du village, près du réservoir d'eau potable ;

ATTENDU QUE des représentants de la Nation Malécite de Viger et de Parcs Canada sont venus inspecter les lieux en juin 2017 ;

ATTENDU QUE le vieux réservoir d'eau potable sera démoli à moyen terme ;

ATTENDU QUE la Municipalité est à aménager un nouveau parc face à l'église, au centre du village ;

ATTENDU QUE la Commission des lieux et monuments historiques du Canada a recommandé que la plaque reconnaissant l'importance historique nationale de l'établissement des Malécites à Viger soit installée à Saint-Épiphanie, territoire anciennement occupé par cette Première Nation ;

ATTENDU QUE les plaques de la Commission doivent être installées dans des endroits passants, pour des enjeux de sécurité (éviter le vol), mais aussi pour que la

plaque soit vue par le plus grand nombre ;

ATTENDU QUE Parcs Canada est responsable de fournir et d'installer le socle et la plaque commémorative ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Parcs Canada à installer la plaque commémorative, à ses frais, dans le nouveau parc de la Municipalité, en face de l'église, au lieu de l'emplacement prévu près du vieux réservoir d'eau potable. L'endroit exact sera indiqué par le directeur des travaux publics lorsque les représentants de Parcs Canada viendront à Saint-Épiphan.

17.08.216

RADIATION D'INTÉRÊTS DE FACTURES DIVERSES

ATTENDU QUE certains fournisseurs de la Municipalité paient leurs factures légèrement en retard et que cela entraîne des intérêts ;

ATTENDU QUE ces montants sont minimes (parfois quelques sous) et qu'ils ne sont pas assimilables à des taxes municipales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de radier les intérêts des relevés de compte en annexe de ce procès-verbal, pour un montant total de 20,66 \$.

17.08.217

AUTORISATION DE MOUVEMENTS HORS-NORMES – WATSON TRANSPORT HORS-NORMES – PARC ÉOLIEN NICOLAS-RIOU

ATTENDU QUE des composantes d'éoliennes doivent être livrées au parc éolien Nicolas Riou dans la MRC des Basques ;

ATTENDU QUE la Route 132 ne peut être empruntée temporairement par la compagnie qui transporte les composantes d'éoliennes en raison de travaux sur le pont de Trois-Pistoles ;

ATTENDU QUE la compagnie de transport a modifié son parcours en conséquence et demande l'autorisation à la Municipalité de Saint-Épiphan de pouvoir circuler sur le rang 4 Est ;

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup a pris entente avec le Parc éolien Nicolas-Riou en cas de bris occasionné par ce transport hors-norme sur nos routes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la compagnie de transport Watson transport hors-normes de circuler sur le rang 4 Est, pour une période approximative de 4 mois. Le poids de chaque chargement variera entre 105 tonnes et 120 tonnes.

17.08.218

DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA PART DU JOURNAL INFO DIMANCHE DANS LE CADRE DE SON 25^E ANNIVERSAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de participation au 25^e anniversaire du journal Info Dimanche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas acheter d'encart publicitaire dans le journal Info Dimanche, dans le cadre de son 25^e anniversaire.

17.08.219

PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU FONDS POUR L'EAU POTABLE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (FEPTEU)

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater monsieur Renald Côté, maire, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Épiphanie, le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (Fepteu) volet 2, pour le nouveau réservoir d'eau potable, dossier no. 2016022.

17.08.220

ACCÈS AUX FICHIERS DE REVENU QUÉBEC – CLICSÉOUR ENTREPRISES

ATTENDU QUE Revenu Québec a procédé à des modifications dans son système et qu'il y a lieu de redonner l'accès aux fichiers de Revenu Québec de la Municipalité à la trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, par voie de résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la trésorière-adjointe, madame Nadia Bérubé, soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉOUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

17.08.221

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder aux transferts budgétaires suivants :

2 000 \$

Du compte no. 01-21111-000- taxes foncières générales, au compte 02-41300-526- entretien et réparation pompes et équipements (distribution eau)

1 800 \$

Du compte no. 01-21111-000- taxes foncières générales, au compte 02-70130-522 entretien bâtisse et terrain (chalet des patineurs)

700 \$

Du compte no. 02-22000-649 pièces et accessoires (Service incendie), au compte no. 02-22000-525 entretien et réparation - véhicules incendie

INCENDIE

17.08.222

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUILLET 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de juillet 2017.

AFFAIRES NOUVELLES

17.08.223

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de service de déneigement et déglacage des infrastructures routières, saison 2017-2018, avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

17.08.224

ACHAT DE PEINTURE BLEUE POUR LA PATINOIRE

ATTENDU QUE les bénévoles du Comité des loisirs ont peint une partie de la patinoire en bleu ;

ATTENDU QUE toute la peinture bleue a été utilisée (20 contenants de 18,9 litres) et que cela a permis de couvrir environ 40 % de la superficie totale ;

ATTENDU QUE des jeunes de la Maison des jeunes sont intéressés à prendre le relais ;

ATTENDU QUE la Municipalité a réussi à négocier une diminution du prix de la peinture de plus de 17 % par rapport au prix régulier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 24 contenants de 18,9 litres de peinture signalétique alkyde bleue, no. 127-2, au coût de 2 831,04 \$, plus les taxes applicables, auprès du fournisseur Groupe Voyer inc.

17.08.225

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 38.

17.08.226

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 20 h 40.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier